

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 JUIN 2025

OBJET : Délibération relative à la demande de subvention dans le cadre de l'aide à la pratique sportive (ski alpin pour les GS-CP et ski de fond pour les CE1-CE2) et pour le voyage scolaire des élèves de CM1-CM2

Le dix juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE.

Nb de membres en exercice : 16
Secrétaire de séance : Serge BLANC
Convocation en date du : 24 mai 2025

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, M. BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, ROCHAS Alain.

EXCUSES : BARBAN Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, HELSEN Véronique, PRAT Denis

ABSENTS : AUBERT Sylvain, CATELAN Richard

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'équipe enseignante de l'école d'Aubessagne a réalisé des sorties de ski alpin (GS-CP) et de ski de fond (CE1-CE2) cet hiver ainsi qu'un voyage scolaire (CM1-CM2) qui a été validé d'un point de vue pédagogique pour les Services Départementaux de l'Education Nationale des Hautes-Alpes. Le Maire informe que la commune peut donc bénéficier d'une subvention du Département pour chaque activité.

Il invite le Conseil municipal à déposer une demande de subvention pour chaque activité :

Ski alpin :

- Classes concernées : GS/CP
- Lieu : Station de ski de Chaillol
- Date : 13/01 ; 17/01 ; 20/01 ; 31/01 ; 03/02 et 07/02
- Nombre d'enfants : 24
- Nature du projet : Cycle de ski alpin
- Montant alloué par la commune : 310€

Ski de fond :

- Classes concernées : CE1/CE2
- Lieu : La Chapelle en Valgaudemar
- Date : 21/01 ; 31/01 ; 04/02 et 07/02
- Nombre d'enfants : 16
- Nature du projet : Cycle de ski de fond
- Montant alloué par la commune : 310€

Voyage scolaire 2024-2025 :

- Classes concernées : CM1/CM2
- Lieu : Sainte Tulle
- Date : du 05 au 07 mai 2025
- Nombre d'enfants : 23
- Nature du projet : Classe sportive en partenariat avec l'USEP
- Montant alloué par la commune : 310 €

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de participer aux frais des sorties réalisées en 2025 à hauteur de 310€ par activité
- **AUTORISE** M. le Maire à déposer une demande de subvention au Département des Hautes-Alpes au titre des cycles de ski et du voyage scolaire réalisés en 2025
- **VALIDE** que les subventions allouées par le Département 05 soient ensuite reversées à l'école d'Aubessagne
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

